

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 février, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté 17 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis et examiné une proposition.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Révision du statut des corps médicaux »*

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, et de Yannick Slamet

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé l'adaptation des règles d'organisation, de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire.

Dans l'objectif sanitaire et social d'assurer la continuité de l'accompagnement et la protection des personnes accueillies dans un établissement ou un service social ou médico-social (personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance, publics en grande précarité) et des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire, il est proposé de prolonger de trois mois l'assouplissement des conditions d'autorisation et de fonctionnement de ces établissements et services.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2014-623/GNC du 11 mars 2014 portant renouvellement de l'autorisation à exploiter un caisson hyperbare accordée à l'association « Sécurité plongée ». Celle-ci est renouvelée jusqu'à l'implantation et l'exploitation effectives d'un caisson hyperbare au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-2499/GNC du 29 décembre 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. La modification vise à autoriser la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans dans les centres de vaccination et en milieu hospitalier, par les médecins, sages-femmes et les infirmiers pour ce qui concerne la prescription et l'administration et habilite les chirurgiens-dentistes et les étudiants en 3^e cycle de médecine à administrer le vaccin. Par ailleurs, en milieu libéral, les infirmiers, médecins et sages-femmes sont également autorisés à prescrire et administrer le vaccin aux enfants âgés de 5 à 11 ans.

De plus, et selon la stratégie de dépistage actuelle, les personnes contact à risque peuvent s'auto-dépister. Les autotests n'étant ni remboursés, ni pris en charge, le présent projet d'arrêté propose d'en fixer le tarif limite de vente au public à 450 francs l'unité.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la nomenclature des actes de biologie médicale de Nouvelle-Calédonie. La modification porte sur le dépistage du Covid-19 : elle intègre la cotation pour la réalisation des tests rapides d'orientation de diagnostic (TROD), ce qui valorise l'acte à environ 1950 francs, comme pour les médecins, pharmaciens infirmiers ; le terme RT-PCR est remplacé par « technique d'amplification génique », en effet cette technique peut être obtenue par des méthodes différentes : la RT-PCR ou la RT-Lamp (EasyCoV). (Dans le deuxième cas, le résultat peut être rendu en 15 minutes, cependant une machine ne rend qu'un résultat après l'autre, contrairement à la RT-PCR ou une centaine de prélèvements peuvent être analysés simultanément.)

De plus, sont ajoutés :

- la possibilité de détection du Sars-CoV-2 par RT-PCR sur prélèvement salivaire **ou oropharyngé**, sans omettre de préciser que le prélèvement nasopharyngé profond des voies respiratoires hautes par écouvillonnage reste le prélèvement à privilégier ;
- les renseignements cliniques devant accompagner le signalement de maladie à déclaration obligatoire « Covid-19 ».

Au visa de Yannick Slamet et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-795/GNC du 15 juin 2021 autorisant la création du système d'information Passesante-NC. Cette modification permet de prolonger la collecte et la conservation des informations du 31 décembre 2021 au 31 juillet 2022, qui correspond à la fin de l'état d'urgence sanitaire (« régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire » décidé par l'État par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021).

Le système d'information Passesante-NC permet de centraliser les résultats des examens biologiques du Covid-19, des données liées à la contre-indication médicale à la vaccination et des données vaccinales permettant de produire un certificat individuel papier ou numérique.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément au Fonds social de l'habitat (FSH), au bénéfice des dispositions de l'article Lp. 284 du Code des impôts. La demande du FSH concerne l'acquisition d'un foncier d'une superficie totale de 18 a 60 ca constitués par cinq lots de la section L'Embouchure, à Dumbéa, appartenant à la SECAL, en vue de la réalisation de l'opération immobilière à caractère social dénommée « Pavillon tropical 2.1 – Baie d'Apogoti ».

Ce projet comprend la construction de trois bâtiments de plain-pied regroupant cinq logements sociaux (deux F3 et trois F4) destinés à l'accession à la propriété, au profit de personnes physiques répondant aux conditions de revenus fixées par la réglementation provinciale.

Le montant de l'acquisition du foncier étant de 47,940 millions de francs, l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évaluée à la somme de 7 334 820 francs. La réalisation du programme immobilier « Pavillon tropical 2.1 – Baie d'Apogoti » est estimée à 140 505 681 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément du Fonds social de l'habitat (FSH) au bénéfice des dispositions de l'article Lp. 284 du Code des impôts. La demande du FSH concerne l'acquisition d'un foncier d'une superficie de 2 ha 65 a 67 ca environ provenant d'une partie du lot 287 Pie de la section Village de Koumac, pour la réalisation d'une future opération immobilière à caractère social.

Ce projet consiste, après l'acquisition du foncier auprès de la commune de Koumac, en l'aménagement d'un lotissement résidentiel de vingt-quatre lots à bâtir en accession à la propriété, au profit de personnes physiques répondant aux conditions de revenus fixées par la réglementation provinciale.

Le montant de l'acquisition du foncier étant de 30,552 millions de francs environ, l'exonération des droits d'enregistrement est évaluée à la somme de 2 841 336 francs. L'acquisition de cet immeuble n'entre pas dans le champ d'application de la TGC.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le bilan annuel de l'application de la loi du pays n° 2016-17 du 17 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2020.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement, et d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2017-569/GNC du 7 mars 2017 fixant le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4 bis de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. La modification fixe les durées de résidence exigées par corps et discipline du cadre de l'enseignement du 2nd degré de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Durée de résidence des enseignants du second degré »*

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque « Poya Power » sur la commune de Poya de la société Urba Solar Pacific à la société NS Power. La société NS Power est une société projet dont l'actionnariat reste identique à celui d'Urba Solar Pacific, c'est-à-dire que les actionnaires sont la société métropolitaine UrbaSolar et la société locale Fidelio.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis quatre entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » du fait de l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis 20 entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » au motif qu'elles sont confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis une entreprise au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de « l'allocation de soutien Covid-19 », du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2021. Elle justifie de difficultés économiques significatives, conséquences de la crise Covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaire, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Arrêtés de désignation

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant de la direction de la jeunesse et des sports. Cette délégation concerne notamment : les arrêtés relatifs aux autorisations de manifestations sportives terrestres et aux homologations des circuits de véhicules terrestres à moteur, sur le fondement des dispositions de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018 susvisée ; les arrêtés portant interdiction temporaire ou définitive d'exercer la profession d'éducateur sportif ou d'exercer auprès d'un public en particulier et les arrêtés portant fermeture temporaire ou définitive des établissements où sont pratiquées des activités physiques et sportives, sur le fondement des dispositions de la délibération n° 24 du 24 août 1978.

Cette délégation de pouvoir a déjà été accordée l'année dernière : ces actes représentent, entre autres, pour l'année 2021, plus de 70 arrêtés.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé David Drie en qualité de directeur adjoint de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé l'arrêté n° 2020-823/GNC du 16 juin 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations dans les secteurs des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme, et de la fonction publique (Commission technique RCNC). Les modalités de désignation des représentants de ces instances ne prévoient pas de désignation par arrêté. Compte tenu de l'absence de base réglementaire et des difficultés administratives engendrées par ces dispositions, il a été proposé d'abroger cet arrêté. Toutefois, l'arrêté n° 2020-823/GNC du 16 juin 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations dans les secteurs des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme, et de la fonction publique désigne les représentants. L'abrogation permettra de prendre en compte les nouveaux représentants proposés récemment pour siéger aux commissions.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Dominique Haeweng en qualité de directeur des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis trois avis favorables sur une demande de visa de long séjour, dix avis favorables sur les titres de séjour. Il a accordé 11 autorisations de travail et deux demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le rapport d'activité 2020 du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC). Le rapport présente en détail les différentes actions mises en œuvre pour l'année 2020 en matière de maîtrise de l'énergie, de mobilité, d'énergies renouvelables et de travaux résidentiel et tertiaire.

Communications au président et membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a acté le déménagement du siège du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.